

Réunion du 31 août 2001
(20h30)

Convocation adressée le 28/08/2001,
étaient présents: M. Borel, Thomas, Legendre, Davy, Belliot, Pichereau, Lejeune,
Kempent-Brute, Lhéron, Lelièvre, Normand, Tritan

Absent excusé M. Thierry Guillouard, Mme Anne Prouin qui a donné procuration
à Mme Huguette DAVY.

M. le Maire a informé les membres que M. Yves BISSON, par lettre du 9 août 2001,
a donné sa démission de conseiller municipal.

1/ Elections des délégués et suppléants aux Séatoriales

ELECTION DES DELEGUES
1ER TOUR DE SCRUTIN

Le président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué (1)

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son Bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a commencé à 20 heures 45. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls (2)	-
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	13
Majorité absolue (3)	7

Ont obtenu :

M. Borel Pascal	11	VOIX	M	VOIX
M. Thomas Jean-Luc	9	VOIX	M	VOIX
M. Legendre Phantal	10	VOIX	M	VOIX
M. Belliot Lucien	3	VOIX	M	VOIX
M. Guillouard Thierry	1	VOIX	M	VOIX
M. Lhéron Daniel	1	VOIX	M	VOIX
M. Pichereau Phantal	1	VOIX	M	VOIX
M. Tritan Sylvie	3	VOIX	M	VOIX
M.	VOIX	M	VOIX

(4) Ont réuni la majorité absolue et ont proclamés délégués :

M. (2) BOREL Pascal	né le 10/11/1964 à ALENÇON	qui a déclaré (5) accepter	le mandat
Adresse 14, rue des Thuyas			
M. (2) THOMAS Jean-Luc	né le 09/10/1944 à LA FERTE-SUR-VAIE	qui a déclaré (5) accepter	le mandat
Adresse les Souches			
M. (2) M ^{me} LEGENDRE Phantal	né le 01/11/1949 à LIGNIERES	qui a déclaré (5) accepter	le mandat
Adresse 21, rue de la Libération			

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d 3 suppléant (s).

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

M. BELLON Louis	2	voix	M. RIBEUX Gabriel	9	voix
M. BREHER Anne	2	voix	M. TRETON Sylvie	2	voix
M. DAVY Huguette	8	voix	M.		voix
M. GUILLOUARD Thierry	2	voix	M.		voix
M. LEBRETON Daniel	1	voix	M.		voix
M. LELIEVE Raymond	2	voix	M.		voix
M. NORMAND Franck	7	voix	M.		voix
M. RICHEREAU Christian	4	voix	M.		voix

(4) Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

- M. (S) M. DAVY Huguette, né le 03/02/1946 à Ciral, qui a déclaré (6) accepter le mandat.
Adresse 16, place de l'église
- M. NORMAND Franck, né le 18/06/1947 à St-Denis sous Ecouves, qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse la Touche
- M. RIBEUX Gabriel, né le 06/10/1947 à Lignerès, qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse la Bersomère
- M. né le à qui a déclaré le mandat.
Adresse
- M. né le à qui a déclaré le mandat.
Adresse

2) Etude de la nouvelle proposition de la DDE concernant l'aménagement de la route sur de la Libération

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modifié de l'aménagement de la route route de Loupfran.
Le projet est accepté.

OBJET : ACHAT DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE

Les membres du Conseil Municipal,
Considérant que les travaux de restauration de l'ancienne caserne sont achevés et qu'il convient désormais d'équiper ce local qui sera à usage de bibliothèque, acceptent le devis présenté par la société D.P.C d'un montant de 44.019,00 F TTC et décident que les articles, d'un montant inférieur à 4.000,00 F, figurant sur ce devis (ci-annexé) seront inscrits en section d'investissement.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE ET CONVENTION AFFERENTE

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la bibliothèque aux membres du Conseil Municipal.

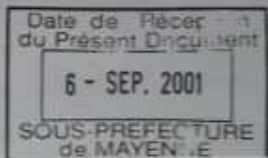
Après délibération, et à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- décident la réalisation de l'aménagement de la bibliothèque,
- sollicitent le concours financier du Département, au taux de 50% sur la dépense hors taxes,
- adoptent les dispositions de la convention-type,
- autorisent M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette opération, notamment la convention.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,
Décident de prendre la décision modificative suivante :

Article 2315 (programme 128) : - 45.000,00
Article 2183 (programme 99) : +45.000,00



OBJET : VENTE A M. STEPHANE LEGENDRE

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,
Décident de vendre à M. Stéphane LEGENDRE :

- une portion du chemin rural de la Boucherie à 0,50 franc le mètre carré, suite à l'enquête publique de janvier 2001
- une portion de la parcelle de terre cadastrée section P n°107 sur une base de 6.000,00 francs l'hectare.

Les frais d'acte sont à la charge de M. Stéphane LEGENDRE

Me Jean TONNELIER, Notaire à Pré-en-Pail est chargé de rédiger l'acte de vente.
M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

ETUDE D'UNE DEMANDE DE M. JEAN-LOUIS CASTETS POUR
L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE AU "PETIT MONTHARD"

L'adjoite chargée de la voirie, le responsable des routes du SIVOM de Couptrain et les membres de la commission voirie se rendront sur les lieux.

Le problème lié à l'écoulement des eaux sur la route de la Bessonnerie sera également étudié.

6- REFLEXIONS DIVERSES (local Poste, Cimetière de Lignières, Entretien des chemins pédestres, Lutte contre les ragondins)

a- local Poste :

La commune étudie actuellement, en collaboration avec la poste, le transfert éventuel du bureau actuel dans les locaux de l'ancien bar-restaurant : "l'auberge de Monnaie".

b- Cimetière de Lignières :

Le cimetière actuel étant pratiquement plein il est nécessaire de réfléchir à une extension. La commune étant propriétaire d'une parcelle de terre, peu accessible, jouxtant le cimetière il sera étudié la possibilité d'un échange avec un propriétaire dont le terrain se trouve dans le prolongement du cimetière.

OBJET : DEMANDE D'ECHANGE DE TERRAIN

Les membres du Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de réfléchir à une extension du cimetière de Lignières, chargent M. le Maire de rencontrer le propriétaire de la parcelle cadastrée section I n° 96 afin de savoir si un échange est possible entre une portion de la parcelle susnommée et la parcelle communale cadastrée section I n° 97.

M. le Maire est autorisé à contacter le cabinet DE QUENETAIN (Géomètre) et à signer toutes pièces nécessaires.

c- Entretien des chemins pédestres :

Le problème du manque d'entretien des chemins pédestres a été évoqué. Une réflexion est en cours pour confier cette compétence au Syndicat de Pays du Haut Maine et Pail.

d- Lutte contre les ragondins :

Le responsable de la fédération départementale du groupement de défense et de protection des cultures n'ayant pu être joint en août, ce sujet sera revu ultérieurement.

(Handwritten signatures and initials)
P. Le...
J. B...
S...
T...
L...
J...